

Monsieur le Préfet
PREFECTURE DU VAL DE MARNE
21/29, avenue du Général de Gaulle
94038 – CRETEIL cedex

Lettre recommandée avec AR

N/Réf : FP/LL/03.2014/0347

Chevilly-Larue le 5 mars 2014,

AFFAIRE : DRIEA
Déviation RN 19
A BOISSY ST LEGER
Marché n°13-25-043 du 16/12/13
OBJET : dossier d'enregistrement ICPE

Monsieur le Préfet,

En application des articles L.511-1 et suivants du Code de l'Environnement, conformément aux dispositions des articles R.512-46 et suivants du Code de l'Environnement,

Nous soussignés, SOGEA TPI, société par action simplifiée, dont le siège social est situé 3 rue Ernest Flammarion, 94550 CHEVILLY LARUE, représentée par Monsieur François PANAFIEU en qualité de Directeur d'Activité,

Avons l'honneur d'effectuer une déclaration au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement pour l'exploitation d'une installation de production de béton sur le chantier de la Déviation de la RN19, située à BOISSY ST LEGER dans le Val de Marne.

Cette installation est soumise aux prescriptions de la rubrique 2518 : installation de production de béton prêt à l'emploi équipée d'un dispositif d'alimentation en liants hydrauliques mécanisé et ayant une capacité de malaxage supérieure à 3 mètres cubes.

Sogea TPI
Siège social :
3, rue Ernest Flammarion
Z.A.C. Petit Le Roy
94550 Chevilly-Larue
Tél. : +33 (0)1 49 61 25 50
Fax : +33 (0)1 49 61 24 60

FP



N/Réf : FP/LL/03.2014/0347

Suite à votre rapport du 19 février 2014 relevant les insuffisances du dossier initial transmis le 14 janvier 2014, nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, le dossier d'enregistrement complété comme indiqué dans votre annexe.

Remarque n°	Justification
1	Volume précisé page 3
2	Fiches de données de sécurité des adjuvants en Annexe 3
3	Date précisée page 8
4	Implantation du stockage des adjuvants précisée sur le plan au 200 ^e en Annexe 1
5	Echelle corrigée sur le plan au 25000 ^e en Annexe 1
6	Emplacement et échelle précisée sur le plan (600 ^e , plus précis que 2500 ^e)
7	Echelle corrigée et réseaux identifiés sur le plan au 200 ^e en Annexe 1
8	Conformité justifiée en Annexe 2
9	Distance d'implantation par rapport aux limites du site respectée, voir Annexe 1

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre haute considération.

Directeur d'Activité
François PANAFIEU



PJ : 3 exemplaires dossier